



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mars 2011
Français
Original : anglais

Vingt-septième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1962 (2010) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 30 juin 2011 et m'a prié de lui présenter au plus tard le 31 mars 2011 un rapport d'étape sur la situation sur le terrain. Le présent rapport rend compte des principaux faits nouveaux survenus depuis mon rapport en date du 23 novembre 2010 (S/2010/600).

II. Second tour de l'élection présidentielle

2. Dans mon précédent rapport d'étape, j'ai souligné que le premier tour de l'élection présidentielle, tenu le 31 octobre 2010, avait été une date historique pour la Côte d'Ivoire. M. Laurent Gbagbo, de La Majorité présidentielle (LMP) et M. Alassane Ouattara, du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), sont les deux candidats qui sont sortis des urnes. Aucun d'entre eux n'ayant obtenu la majorité absolue, un deuxième tour de scrutin devait être organisé. Le 9 novembre, le Président alors en exercice, Laurent Gbagbo, a signé un décret fixant au 28 novembre le second tour de l'élection présidentielle.

3. La distribution du matériel électoral dans tout le pays, ainsi que la collecte et le transport des feuilles de dépouillement en toute sécurité et en temps voulu des 81 bureaux départementaux jusqu'au siège de la Commission électorale indépendante à Abidjan ont posé à nouveau de gros problèmes logistiques pour le second tour de l'élection. L'ONUCI a lancé deux grandes opérations logistiques pour appuyer le travail de la Commission électorale indépendante, la première consistant à distribuer des kits électoraux dans tous les départements du pays et la deuxième à assurer le transport du matériel électoral sensible, notamment les bulletins de vote.

4. Le 28 novembre, à la fermeture des bureaux de vote, l'ONUCI a commencé à assurer le transport des feuilles de dépouillement des bureaux régionaux au siège de la Commission électorale indépendante à Abidjan. Cette opération a été achevée le 1^{er} décembre; ce sont plus de 20 000 feuilles de dépouillement qui ont été transportées par l'ONU. À mesure que les feuilles de dépouillement arrivaient à Abidjan, mon Représentant spécial en recevait copie, conformément aux



dispositions prévues dans l'article 59 de la loi électorale. Pour la collecte des feuilles de dépouillement auprès des bureaux de vote, l'ONUCI a mobilisé plus de 400 véhicules et 250 autres ont été loués par le Programme des Nations Unies pour le développement. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a également participé à cet effort logistique. Par ailleurs, mon Représentant spécial a obtenu des ressources supplémentaires auprès de l'Union européenne, du Japon et de la Suisse pour permettre aux présidents des bureaux de vote dans les régions de collecter les feuilles de dépouillement. L'ONUCI a également assuré la sécurité du transport du matériel électoral avant et après les élections.

Dispositif de sécurité pour le second tour de l'élection présidentielle

5. En vertu de l'Accord politique de Ouagadougou, le Centre de commandement intégré était chargé d'assurer la sécurité durant les élections. Compte tenu des moyens limités dont dispose le Centre, le Gouvernement a mobilisé d'autres forces nationales de sécurité pour aider à assurer la sécurité. À cette fin, le 14 novembre, le Président alors en exercice Laurent Gbagbo a signé un décret stipulant que des effectifs des Forces de défense et de sécurité (FDS) seraient déployés sur tout le territoire, y compris dans le nord du pays, pendant le second tour de l'élection, sous la supervision du Centre de commandement intégré. Au total, 1 500 éléments de l'armée nationale et 500 éléments des Forces nouvelles ont été déployés dans le nord, tandis que 500 éléments des FDS et 1 500 éléments des Forces nouvelles étaient déployés dans l'ouest du pays. Au total, l'effectif des forces de sécurité ivoiriennes (policiers et soldats) affectées à la sécurité du second tour comprenait 11 390 personnes.

6. La composante militaire de l'ONUCI, l'Opération française Licorne et le Centre de commandement intégré ont établi conjointement un plan de sécurité pour les élections. En outre, des soldats et des policiers de l'ONUCI étaient présents au quartier général du Centre de commandement intégré à Yamoussoukro et dans 10 postes régionaux de commandement pour assurer une surveillance efficace de la situation en matière de sécurité et coordonner les interventions. Des policiers de l'ONUCI étaient également présents au centre opérationnel du Ministère de l'intérieur à Abidjan. Ce dispositif de coordination a permis que soient signalées rapidement à l'ONUCI toutes les informations relatives à des incidents dans les bureaux de vote et à la réaction des forces nationales de sécurité. L'ONUCI a ainsi pu analyser tous les incidents survenus le jour du scrutin.

Déroulement du second tour de l'élection présidentielle

7. Plus de 300 observateurs internationaux de l'Union africaine, du Centre Carter, de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union européenne, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de l'Organisation internationale de la Francophonie ont été déployés pour observer le second tour.

8. Comme ce fut le cas pour le premier tour de l'élection, le second tour du scrutin, qui s'est déroulé le 28 novembre, a été précédé d'une série de réunions entre les missions internationales et nationales d'observation et mon Représentant spécial. Il s'agissait de dégager une vision commune du rôle complémentaire que pouvaient jouer l'observation internationale et la certification. Du fait que les observateurs internationaux étaient présents sur tout le territoire et possédaient une grande

expérience de l'évaluation des processus électoraux, leurs constatations représentaient un élément clef dans la certification des résultats des élections.

9. La campagne officielle d'une semaine en vue du second tour de l'élection présidentielle a eu lieu du 20 au 26 novembre et a été marquée par de violentes attaques verbales des deux côtés. Un affrontement a néanmoins eu lieu le 25 novembre entre les deux opposants, MM. Gbagbo et Ouattara, dans une atmosphère courtoise. Au cours du débat, les deux candidats se sont à nouveau engagés à ne pas s'autoproclamer unilatéralement vainqueur de l'élection et à accepter les résultats sortis des urnes.

10. Le 27 novembre, le Président alors en exercice Laurent Gbagbo a signé un décret par lequel il imposait un couvre-feu présenté comme une mesure destinée à prévenir la violence pendant les élections. Le même jour, le Facilitateur du processus de paix ivoirien, le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, s'est rendu en Côte d'Ivoire pour aider les principales parties prenantes, à savoir le Président alors en exercice Laurent Gbagbo, M. Ouattara et le Premier Ministre Guillaume Soro, à résoudre le différend résultant de l'imposition du couvre-feu. Un accord a été trouvé aux termes duquel le couvre-feu, dans lequel les partisans de M. Ouattara voyaient un moyen de dissuader les électeurs d'aller voter, serait levé le jour suivant. Cependant, cet accord n'a pas été honoré par le Président alors en exercice Laurent Gbagbo. Le scrutin s'est déroulé comme prévu le 28 novembre.

11. Trois heures à peine après la fermeture des bureaux de vote le 28 novembre, le Ministre de l'intérieur de l'époque, M. Désiré Tagro, est apparu à la télévision d'État, la Radiodiffusion-Télévision ivoirienne (RTI), pour dénoncer ce qu'il a décrit comme des violences commises par les Forces nouvelles contre les partisans de Laurent Gbagbo dans le centre, le nord et l'ouest du pays. En réaction, le porte-parole du Premier Ministre Soro a condamné la déclaration de M. Tagro en qualifiant le texte de « prématuré, incomplet et dangereusement partisan ». Lors d'une conférence de presse tenue le 28 novembre, M. Pascal Affi N'Guessan, porte-parole du LMP et leader du parti du Front populaire ivoirien (FPI) de M. Gbagbo, a soutenu que le second tour de l'élection présidentielle ne s'était pas déroulé en toute transparence dans le nord du pays. Dans une conférence de presse donnée le même jour, l'alliance RHDP a fait état d'irrégularités qui auraient été observées dans la partie ouest du pays. Au même moment, la Commission électorale indépendante a annoncé que pour des raisons indépendantes de sa volonté, elle n'était pas en mesure de donner les résultats partiels de l'élection comme prévu, et a indiqué qu'ils seraient annoncés à partir du 29 novembre.

12. Dans une autre conférence de presse le 29 novembre, M. Affi N'Guessan a demandé instamment à la Commission électorale indépendante de déclarer nuls les résultats des régions de Denguélé, Savanes et Worodougou, toutes situées dans le nord, où les électeurs avaient voté majoritairement pour M. Ouattara. Il a redit que dans ces régions, le processus électoral n'avait pas été transparent et a dénoncé ce qu'il qualifiait de « violations graves » du droit de vote commises par les Forces nouvelles. En parallèle, la télévision nationale rediffusait encore et encore la conférence de presse du 29 novembre dans laquelle le LMP condamnait des « actes de violence commis par les Forces nouvelles ». Dans une conférence de presse donnée le 30 novembre, le porte-parole du RHDP, M. Albert Toikeusse Mabri, a dénoncé ce qu'il a qualifié de « série de manipulations » du Président alors en exercice Laurent Gbagbo visant à confisquer le pouvoir.

13. Dans la soirée du 30 novembre, le porte-parole de la Commission électorale indépendante, M. Bamba Yacouba, a été physiquement empêché d'annoncer les résultats partiels du second tour par des membres de la Commission représentant le LMP. Les journalistes qui s'étaient rendus au siège de la Commission électorale indépendante pour y attendre l'annonce des résultats partiels ont été témoins de l'altercation. Le 1^{er} décembre, la Commission a remis les résultats provisoires au Conseil constitutionnel, comme le prévoit la loi électorale.

Proclamation des résultats du second tour de l'élection présidentielle par les institutions nationales ivoiriennes

14. Le 2 décembre, le Président de la Commission électorale indépendante, M. Youssouf Bakayoko, a annoncé les résultats provisoires du second tour de l'élection présidentielle depuis le Golf Hotel à Abidjan. Il a annoncé que le candidat Alassane Ouattara avait obtenu 54,10 % des voix, contre 45,90 % pour le candidat Laurent Gbagbo. La participation s'établissait à 81 %. Plus tard dans la journée, le Président du Conseil constitutionnel, M. Paul Yao N'Dré, a déclaré nulle et non avenue l'annonce faite par la Commission électorale indépendante, au motif que celle-ci n'avait pas respecté le délai dans lequel les résultats provisoires devaient être proclamés.

15. Le 3 décembre, le Président du Conseil constitutionnel a proclamé les résultats définitifs de l'élection présidentielle, attribuant à Laurent Gbagbo 51,45 % des voix et 48,55 % à Alassane Ouattara, avec un taux de participation de 71,28 %. Prétextant des irrégularités, y compris des violences, qui auraient empêché les habitants d'aller voter, et l'absence de la signature des représentants du LMP sur les feuilles de dépouillement, le Conseil constitutionnel a déclaré nuls les résultats de l'élection dans sept départements du nord du pays – Bouaké, Dabakala, Katiola, Boundiali, Ferkessedougou, Korhogo et Séguéla – qui tous avaient voté massivement pour le candidat Ouattara.

Certification des résultats du second tour de l'élection présidentielle par le Représentant spécial du Secrétaire général

16. Suite à la proclamation des résultats de l'élection par le Conseil constitutionnel, le 3 décembre, mon Représentant spécial a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a explicitement certifié les résultats du second tour de l'élection, tels qu'ils avaient été annoncés par la Commission électorale indépendante. La certification était fondée sur les cinq critères-cadres visés au paragraphe 32 du seizième rapport d'étape du Secrétaire général (S/2008/250). Mon Représentant spécial a fait observer que le résultat final annoncé par le Président du Conseil constitutionnel, qui proclamait M. Gbagbo vainqueur du second tour, n'était pas basé sur les faits. Il a aussi indiqué que même si les plaintes de M. Gbagbo s'étaient avérées fondées, le candidat Alassane Ouattara resterait le vainqueur de l'élection.

17. Mon Représentant spécial, comme il l'avait fait pour le premier tour du scrutin, a utilisé trois méthodes pour certifier les résultats du second tour. La première a consisté à déterminer les grandes tendances le jour du scrutin, la deuxième à recueillir les résultats auprès des 19 commissions électorales régionales, dans chacune desquelles un membre du personnel de l'ONUCI était présent et la troisième à mettre en place au siège de l'ONUCI un centre où étaient compilées et

analysées les données des copies des feuilles de dépouillement reçues par mon Représentant spécial, conformément à la loi électorale.

18. Les trois méthodes ci-dessus ont permis à mon Représentant spécial de tirer ses conclusions au sujet des résultats du second tour de l'élection présidentielle. Ses conclusions étaient également fondées sur une analyse détaillée des quelque 20 000 feuilles de dépouillement communiquées à l'ONUCI par les autorités électorales ivoiriennes. Il a aussi examiné les signatures figurant sur ces feuilles afin de déterminer s'il y avait eu des fraudes ou des manipulations. Il a également tenu compte des plaintes que le Président alors en exercice Laurent Gbagbo avaient soumises au Conseil constitutionnel. À cette fin, il a examiné l'ensemble des feuilles de dépouillement concernant les départements en question et a constaté que quelques-unes seulement ne portaient pas la signature des représentants du Président Gbagbo. Il a estimé par conséquent que les irrégularités signalées ne modifieraient pas les résultats du second tour de l'élection tels qu'annoncés par la Commission électorale indépendante.

19. Selon les rapports de la police de l'ONUCI et du personnel déployé dans les bureaux de vote sur l'ensemble du territoire, ainsi que ceux des missions d'observation, le second tour de l'élection présidentielle s'est déroulé globalement de façon libre et régulière, malgré quelques incidents, parfois violents, dans l'ouest et le nord du pays. Dans l'ensemble, moins d'actes de violence ont été signalés dans le nord que dans l'ouest.

20. Dans une déclaration, le 29 novembre, la mission d'observation de la CEDEAO a conclu que le scrutin s'était déroulé globalement de manière libre et transparente, tout en relevant que des incidents de sécurité isolés s'étaient produits dans l'ouest du pays, et a appelé les candidats à la présidence à respecter les résultats issus des urnes. La mission d'observation de l'Union africaine a à son tour publié une déclaration le 30 novembre dans laquelle elle jugeait satisfaisantes les conditions dans lesquelles le scrutin s'était déroulé, et appelait au respect des résultats de l'élection. Le 25 janvier, la mission d'observation de l'Union européenne a publié son rapport final qui signalait entre autres choses que les irrégularités constatées lors du second tour ne modifiaient pas les résultats et que la décision du Conseil constitutionnel d'annuler les votes de certains départements était très contestable. Le rapport indiquait en outre que le processus de certification mené par mon Représentant spécial, conformément à son mandat, cadrerait avec ce que la mission d'observation elle-même avait observé sur le terrain en Côte d'Ivoire.

21. Le 4 décembre, M. Gbagbo a prêté serment devant le Conseil constitutionnel à Abidjan. De son côté, M. Ouattara a expliqué dans une lettre datée du 3 décembre adressée au Conseil constitutionnel que compte tenu des circonstances exceptionnelles actuelles, il n'était pas en mesure de prêter serment devant le Conseil constitutionnel et prêtait donc serment par écrit. Le 4 décembre, le Premier Ministre sortant, M. Soro, a présenté sa démission au Président Ouattara, qui l'a renommé au même poste. Le 5 décembre, le Premier Ministre Soro a nommé un cabinet composé de 13 membres, dont une femme, au Golf Hotel, siège provisoire du Gouvernement du Président Ouattara. Le 7 décembre, M. Gbagbo a lui aussi formé un nouveau « gouvernement » ayant à sa tête M. Gilbert Aké N'Gbo, ancien vice-recteur de l'Université de Cocody à Abidjan, et composé de 33 « ministres », dont 7 femmes, de 2 « ministres délégués » et de 4 « secrétaires d'État ».

Réaction internationale à la crise postélectorale

22. Le 3 décembre, j'ai confirmé la certification des résultats réalisée par mon Représentant spécial et félicité M. Ouattara de sa victoire, dans une déclaration à laquelle ont fait écho le Haut-Représentant de l'Union européenne et les Présidents français et américains, entre autres.

23. Au cours d'une session extraordinaire tenue le 7 décembre à Abuja, les chefs d'État de la CEDEAO ont approuvé les résultats annoncés par la Commission électorale indépendante et certifiés par mon Représentant spécial, et ont reconnu M. Ouattara comme Président élu. Dans un communiqué publié le même jour, la CEDEAO a appelé M. Gbagbo à céder le pouvoir sans délai et a suspendu la Côte d'Ivoire de la CEDEAO jusqu'à ce que le Président démocratiquement élu assume le pouvoir. Le 8 décembre, le Conseil de sécurité de l'ONU a accueilli avec satisfaction les décisions prises par la CEDEAO et a demandé à toutes les parties ivoiriennes de respecter le résultat de l'élection. Le 9 décembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a fait sienne la position de la CEDEAO et publié un communiqué dans lequel il reconnaissait M. Ouattara comme Président élu, demandait instamment à M. Gbagbo de faciliter sans délai le transfert du pouvoir au Président élu Alassane Ouattara et suspendait la participation de la Côte d'Ivoire à l'Union africaine.

24. De son côté, l'Union européenne a annoncé le 13 décembre qu'elle avait l'intention d'adopter des mesures restrictives ciblées à l'encontre de ceux qui « compromettaient le processus électoral » en Côte d'Ivoire. Le Conseil de l'Union européenne a approuvé la première d'une série de mesures ciblées le 20 décembre. Les 21 et 22 décembre, l'Union européenne et les États-Unis ont imposé une interdiction de délivrer des visas touchant plusieurs dizaines de personnes, dont M. Gbagbo et son épouse. Le 6 janvier 2011, les États-Unis ont imposé des sanctions financières contre M. Gbagbo, son épouse et trois des proches collaborateurs de M. Gbagbo. Parallèlement, le 23 décembre, le Conseil des ministres de l'Union monétaire ouest-africaine a décidé que seuls les représentants du Président Ouattara seraient autorisés à accéder aux comptes de la Côte d'Ivoire. Le même jour, la Banque mondiale a annoncé qu'elle suspendait tous ses programmes en Côte d'Ivoire et gelait les fonds d'aide, d'un montant supérieur à 800 millions de dollars des États-Unis, ainsi que l'allègement de la dette de 3 milliards de dollars des États-Unis. Le 25 janvier, le Gouverneur par intérim de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest a décidé de fermer toutes les succursales de la Banque centrale en Côte d'Ivoire jusqu'à nouvel ordre. En outre, 13 des 20 banques privées ayant des activités dans le pays les ont suspendues pour des raisons de sécurité et faute de liquidités. Le 17 février, le « gouvernement » de M. Gbagbo a annoncé que les succursales ivoiriennes des banques BNP Paribas et Société générale avaient été nationalisées et rouvriraient sous peu. Le 24 janvier, le Président Ouattara avait annoncé une interdiction de l'exportation des fèves de cacao, qui a été prolongée par la suite jusqu'au 31 mars, tandis que le 7 mars, M. Gbagbo tentait de nationaliser les secteurs du cacao et du café.

III. Efforts diplomatiques

25. Soucieuses de trouver une solution pacifique à la crise postélectorale en Côte d'Ivoire, la CEDEAO et l'Union africaine ont tenu un certain nombre de réunions de

haut niveau sur la situation dans le pays et envoyé à Abidjan plusieurs délégations de hauts responsables.

26. Le 5 décembre, l'ancien Président sud-africain, M. Thabo Mbeki, a effectué une mission à Abidjan au nom de l'Union africaine, au cours de laquelle il s'est entretenu avec le Président Ouattara, M. Gbagbo, le Président de la Commission électorale indépendante et mon Représentant spécial. À la suite d'un exposé donné le 9 décembre par l'ancien Président Mbeki, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a salué la mission accomplie par M. Mbeki, exhorté M. Gbagbo à accepter les résultats de l'élection et réaffirmé qu'il était résolu à prendre toutes autres mesures nécessaires contre ceux qui battaient en brèche la volonté librement exprimée du peuple ivoirien.

27. Dans le même souci de sortir de l'impasse, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping, et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra, se sont rendus à Abuja le 17 décembre pour s'entretenir avec le Président de la CEDEAO, le Président Goodluck Jonathan, d'où ils sont partis pour Abidjan avec le Président de la Commission de la CEDEAO, M. Victor Gbeho. Sur place, ils ont rencontré le Président Ouattara et M. Gbagbo. Le 21 décembre, le Commissaire Lamamra a informé le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine des résultats de la visite, à la suite de quoi le Conseil a fait part publiquement de sa vive inquiétude devant l'impasse dans laquelle se trouvait le pays et le risque de violences à grande échelle.

28. Le 24 décembre, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO se sont réunis en session extraordinaire à Abuja pour se pencher à nouveau sur la situation en Côte d'Ivoire. Dans leur communiqué, les chefs d'État ont maintenu leur position et réaffirmé que M. Ouattara était le Président légitime de la Côte d'Ivoire, fait qui selon eux ne pouvait être sujet à discussion. Ils ont à nouveau appelé M. Gbagbo à procéder au transfert immédiat et pacifique du pouvoir au Président Ouattara. Les chefs d'État ont également convenu d'envoyer une délégation de haut niveau en Côte d'Ivoire pour persuader M. Gbagbo de quitter le pouvoir. En cas de refus, la CEDEAO pourrait envisager d'autres mesures, dont l'usage de la force légitime.

29. Par suite de la décision prise par la CEDEAO le 24 décembre, une délégation de haut niveau, composée des Présidents du Bénin, du Cap-Vert et de la Sierra Leone, s'est rendue à Abidjan le 28 décembre et a rencontré individuellement le Président Ouattara et M. Gbagbo. Les trois Présidents sont retournés à Abidjan le 3 janvier accompagnés du Premier Ministre kényan, M. Raila Odinga, que le Président de la Commission de l'Union africaine avait nommé le 27 décembre au poste d'Envoyé spécial de l'Union africaine en Côte d'Ivoire. Dans un communiqué publié le 4 janvier, la délégation a annoncé avoir rencontré M. Gbagbo, lequel avait accepté d'engager sans conditions préalables des négociations pour dénouer pacifiquement la crise et de lever avec effet immédiat le siège du Golf Hotel. Lors d'une réunion, le Président Ouattara a assuré être disposé à faciliter le départ de M. Gbagbo afin qu'il puisse quitter ses fonctions dignement, pour autant que celui-ci accepte les résultats de l'élection annoncés par la Commission électorale indépendante. Le « Ministre des affaires étrangères » de M. Gbagbo a fait savoir, le 5 janvier, que M. Gbagbo n'avait jamais fait une telle promesse.

30. L'ancien Président nigérian, M. Olusegun Obasanjo, agissant au nom de la CEDEAO, s'est également employé à trouver une issue pacifique à la crise en Côte d'Ivoire. Ainsi, il s'est rendu à Abidjan les 9 et 10 janvier, où il a rencontré le

Président Ouattara, M. Gbagbo, mon Représentant spécial et des membres du corps diplomatique. L'Envoyé spécial de l'Union africaine en Côte d'Ivoire, le Premier Ministre Odinga, y est retourné le 17 janvier pour poursuivre les pourparlers avec le Président Ouattara et M. Gbagbo. Au cours d'une conférence de presse donnée à Abidjan, le Premier Ministre Odinga a annoncé que la situation ne s'était pas débloquée et que, « pour la deuxième fois en deux semaines », M. Gbagbo « n'avait pas tenu sa promesse » de lever le siège du Golf Hotel. Le 25 janvier, le Président sortant de l'Union africaine, le Président malawien Bingu wa Mutharika, a rencontré le Président Ouattara et M. Gbagbo à Abidjan. Lors d'une conférence de presse précédant son départ, il a indiqué qu'il avait entendu les parties et qu'il ferait part de ses conclusions aux chefs d'État au cours du Sommet de l'Union africaine.

31. Durant cette période, je suis resté en contact avec plusieurs dirigeants africains afin de les encourager dans les efforts qu'ils déploient pour trouver une issue pacifique à la crise dans le respect de la volonté démocratiquement exprimée du peuple ivoirien. J'ai également envoyé mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, M. Saïd Djinnit, accompagné de mon Représentant spécial adjoint principal pour la Côte d'Ivoire, M. Abou Moussa, dans plusieurs capitales africaines pour préciser le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans les élections ivoiriennes, notamment en matière de certification. Du 18 au 25 janvier, ils se sont rendus en Afrique du Sud, en Angola, au Burkina Faso, en Gambie, au Ghana et au Mali.

32. Lors d'une réunion tenue le 28 janvier à Addis-Abeba avant le Sommet de l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réaffirmé ses décisions antérieures et celles de la CEDEAO, et décidé de mettre en place un Groupe de haut niveau sur la Côte d'Ivoire, appuyé par une équipe d'experts, pour évaluer la situation dans le pays et proposer, sur la base des décisions pertinentes de l'Union africaine et de la CEDEAO, une solution politique à la crise. Le Conseil de paix et de sécurité a également décidé que le Groupe lui ferait rapport d'ici à la fin du mois de février et que ses décisions seraient contraignantes. J'ai approuvé les décisions adoptées le 28 janvier par le Conseil de paix et de sécurité à l'occasion d'une réunion de haut niveau sur la Côte d'Ivoire tenue le 29 janvier en marge du Sommet de l'Union africaine, que j'ai coprésidée avec les Présidents de la CEDEAO et de l'Union africaine. Ainsi qu'il a été convenu avec l'Union africaine, j'ai chargé mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest de participer aux travaux de l'équipe d'experts assistant le Groupe de haut niveau. Peu après a été annoncée la composition du Groupe, lequel comprendra les Présidents de la Mauritanie (Président), de l'Afrique du Sud, du Burkina Faso, de la République-Unie de Tanzanie et du Tchad. Le Chef des Jeunes Patriotes, M. Charles Blé Goudé, qui est également le « Ministre de la jeunesse et de l'emploi » de M. Gbagbo, a annoncé lors d'une conférence de presse que le Président burkinabé, M. Compaoré, ne serait pas le bienvenu.

33. L'équipe d'experts est restée en Côte d'Ivoire pendant quatre jours – du 6 au 10 février – pour y effectuer une mission d'établissement des faits. À cette occasion, les experts ont consulté le Président Ouattara et M. Gbagbo ainsi que des interlocuteurs ivoiriens, notamment le Premier Ministre Soro, des représentants de la Commission électorale indépendante, le Président du Conseil constitutionnel, des représentants de partis politiques et de la société civile, ainsi que des membres du personnel de l'ONUCI et des représentants de la communauté diplomatique.

L'équipe d'experts a présenté son rapport et ses recommandations au Groupe le 20 février, à Nouakchott.

34. Les 21 et 22 février, les Présidents de la Mauritanie, du Tchad, de l'Afrique du Sud et de la République-Unie de Tanzanie se sont rendus à Abidjan, de même que le Président de la Commission de l'Union africaine et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. Il se sont entretenus avec le Président Ouattara, M. Gbagbo et le Président du Conseil constitutionnel. Le Président Compaoré avait annulé sa participation à la visite du Groupe en raison des menaces qu'il avait reçues des Jeunes Patriotes, un mouvement de jeunesse fidèle à M. Gbagbo. Le Président de la Commission de la CEDEAO s'est joint au Groupe le 22 février, à Abidjan.

35. Le 28 février, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a prorogé le mandat du Groupe pour lui permettre d'achever ses travaux en mars. Le 4 mars, le Groupe a tenu une autre réunion à Nouakchott, lors de laquelle il a demandé au Président de la Commission de l'Union africaine de se rendre à Abidjan afin d'inviter le Président Ouattara, M. Gbagbo et le Président du Conseil constitutionnel à rencontrer le Groupe, le 9 mars, à Addis-Abeba. Le Président Ouattara a accepté l'invitation, mais M. Gbagbo s'est fait représenter par le Président de son parti politique, M. N'Guessan, et par son « ministre des affaires étrangères », M. Djédjé. Le Président du Conseil constitutionnel n'a pas non plus participé à la rencontre. Le 9 mars, le Groupe s'est entretenu séparément avec le Président Ouattara et les représentants de M. Gbagbo, et a proposé une solution conforme aux décisions prises antérieurement par la CEDEAO et l'Union africaine, qui reconnaissaient en M. Ouattara le Président élu. Toutefois, les représentants de M. Gbagbo ont déclaré publiquement qu'ils n'accepteraient jamais une proposition entraînant le départ de M. Gbagbo et persisté à soutenir que M. Gbagbo était le dirigeant élu de la Côte d'Ivoire.

36. Le 10 mars, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est réuni au niveau des chefs d'État pour entendre les recommandations du Groupe. Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion, le Conseil de paix et de sécurité a reconnu en M. Ouattara le Président de la Côte d'Ivoire, fait siennes les recommandations du Groupe et demandé au Président de la Commission de l'Union africaine de nommer un haut-représentant chargé de la mise en œuvre des recommandations du Groupe. Alors que le Président Ouattara s'est dit satisfait de ces résultats, les représentants de M. Gbagbo ont à nouveau rejeté cette décision contraignante. À la demande du Président de la Commission de l'Union africaine, j'ai transmis au Conseil de sécurité le communiqué du 10 mars et le rapport du Groupe (S/2011/180).

37. Le 15 mars, le Président Ouattara a prononcé un discours à la nation, dans lequel il a réitéré qu'il acceptait les recommandations du Groupe concernant la formation d'un gouvernement d'unité nationale et la poursuite des réformes prévues dans l'Accord politique de Ouagadougou, concernant en particulier la réunification du pays et des deux armées, et la tenue d'élections législatives. Il a exhorté M. Gbagbo, le Conseil constitutionnel et l'armée à saisir l'occasion que leur offrait l'Union africaine de mettre fin à la crise.

38. Le 24 mars, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, réunis en session ordinaire à Abuja, ont adopté une résolution dans laquelle ils ont fermement condamné les violences qui étaient perpétrées à l'encontre de civils et déploré la prise

pour cible délibérée de citoyens de la CEDEAO et d'autres ressortissants étrangers ainsi que les attaques visant le personnel des Nations Unies. Ils ont déclaré que la détérioration des conditions de sécurité et l'escalade de la violence étaient imputables au refus de M. Gbagbo de céder le pouvoir. Dans la résolution, ils ont en outre affirmé que le temps était venu de faire appliquer les décisions visant à assurer sans plus tarder le transfert du pouvoir au Président Ouattara et ont demandé au Conseil de sécurité d'autoriser la mise en œuvre immédiate des décisions précédemment adoptées par la CEDEAO. Les participants au Sommet ont également chargé le Président de la Commission de la CEDEAO d'envisager toutes les possibilités pour doter le gouvernement du Président Ouattara des moyens juridiques et diplomatiques dont il avait besoin pour exercer le pouvoir. Ils ont en outre demandé au Conseil de sécurité d'examiner la situation régnant en Côte d'Ivoire en vue de renforcer le mandat de l'ONUCI et d'adopter des sanctions internationales plus sévères à l'encontre de M. Gbagbo et de ses partisans. Enfin, ils ont invité la Commission de l'Union africaine à mettre en œuvre d'urgence les décisions adoptées le 10 mars par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

IV. Conséquences de la crise

Situation sur le plan de la sécurité

39. Peu après l'annonce, le 2 décembre, des résultats provisoires du deuxième tour de l'élection présidentielle, les forces de sécurité régulières loyales à M. Gbagbo et des groupes et milices associés à son parti politique ont perpétré de violentes attaques contre des municipalités qu'ils considéraient comme étant le fief du Président Ouattara, surtout dans plusieurs quartiers d'Abidjan. Les forces loyales à M. Gbagbo ont également installé des barricades et déployé des armes lourdes autour du Golf Hotel, où le Président Ouattara, le Président de la Commission électorale indépendante et de nombreux dirigeants du RHDP, dont l'ancien Président Bédié, s'étaient réfugiés lorsque la violence avait commencé à flamber. Le 2 décembre, à Abidjan, des éléments de la gendarmerie ont attaqué le siège du parti du Président Ouattara, le Rassemblement des républicains, à Abidjan, tuant 8 personnes et faisant plus de 20 blessés.

40. La tension est montée à Abidjan après que les commandants des FDS et de la Garde républicaine ont appelé leurs troupes, les 10 et 12 décembre, respectivement, à défendre la Côte d'Ivoire contre les « étrangers » qui, selon eux, allaient prendre le pouvoir. Le 13 décembre, un affrontement entre des éléments des FDS loyales à M. Gbagbo et des Forces nouvelles a eu lieu à l'un des postes de contrôle. La situation s'est apaisée grâce à une intervention de mon Représentant spécial et du « ministre des affaires étrangères » de M. Gbagbo, M. Djédjé, à la suite de laquelle des soldats de l'ONUCI ont été déployés entre le principal poste de contrôle des FDS et le Golf Hotel. Alors que la situation sur le plan de la sécurité se détériorait autour du Golf Hotel, les Jeunes patriotes ayant menacé de le prendre d'assaut, l'ONUCI a progressivement renforcé ses effectifs militaires et les effectifs de ses unités de police constituée dans l'enceinte de l'hôtel et alentour. Le 29 décembre, les Jeunes patriotes ont annoncé qu'ils allaient prendre d'assaut le Golf Hotel. Bien que ce projet n'ait pas été mis à exécution, les déplacements de civils et l'approvisionnement de l'hôtel restent limités et les Jeunes patriotes continuent de menacer d'attaquer l'hôtel.

41. Le Premier Ministre Soro a appelé les partisans du Président Ouattara à marcher, le 16 décembre, sur les locaux de la RTI à Abidjan afin d'en prendre le contrôle et, le lendemain, sur le Cabinet du Premier Ministre. Le 16 décembre à Abidjan, les forces loyales à M. Gbagbo ont bouclé les quartiers considérés comme des bastions du Président Ouattara, dont Abobo, Adjamé, Koumassi et Treichville, et empêché leurs habitants de participer à la marche en faisant un usage excessif de la force. Au cours des incidents qui ont suivi, au moins 50 personnes ont été tuées et plus de 200 blessées. Au Golf Hotel, le même jour, de violents combats ont éclaté entre les FDS et des éléments des Forces nouvelles qui avaient tenté de quitter l'hôtel pour se joindre aux manifestants.

42. Dans d'autres régions, des milliers de partisans du Président Ouattara partis de plusieurs villes du nord du pays pour se rendre à Abidjan ont été bloqués à Tiébissou, où les FDS avaient renforcé leurs positions en déployant des soldats armés de matériel de combat lourd qui ont utilisé des gaz lacrymogènes et des munitions réelles pour disperser les participants à la marche. À Yamoussoukro, les forces loyales à M. Gbagbo ont également fait un usage excessif de la force pour disperser une manifestation pacifique qui comptait un millier de partisans du Président Ouattara, faisant plus de 20 morts et de nombreux blessés. Dans une déclaration datée du 17 décembre, le Conseil de sécurité a condamné vigoureusement ces violences, prévenu les parties que les auteurs d'attaques contre les civils devraient répondre de leurs actes et appelé toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue.

43. Pendant tout le mois de janvier, les violences ont continué de s'intensifier. Le 4 janvier, les forces loyales à M. Gbagbo ont à nouveau fait usage d'une force disproportionnée contre les partisans du Président Ouattara. Le même jour, l'attaque perpétrée par les FDS contre le siège du Parti démocratique de Côte d'Ivoire a fait un mort et plusieurs blessés et s'est soldée par 136 arrestations. Le 11 janvier, dans le quartier d'Abobo à Abidjan, des attaques menées par les FDS ont causé la mort d'au moins trois civils. Les 18 et 19 janvier, les forces loyales à M. Gbagbo ont également tiré à balles réelles pour disperser des partisans d'Ouattara à Abidjan, dans les quartiers d'Abobo, d'Adjamé, de Koumassi et d'Attécoubé, où elles ont tué plusieurs personnes, et, le 20 janvier, dans d'autres régions du pays, notamment à Gagnoa, Divo et Daoukro. À Daoukro, des manifestants pro-Ouattara ont brûlé plusieurs résidences en représailles, dont celle du directeur de campagne de La Majorité présidentielle. Le 19 janvier, les forces loyales à M. Gbagbo se sont approprié le centre de contrôle de la Compagnie ivoirienne d'électricité, une entreprise privée. Le 25 janvier, elles sont entrées de force dans des succursales de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en Côte d'Ivoire, où elles auraient pris quelque 400 millions de dollars des États-Unis.

44. Le 19 février, le Président Ouattara a appelé ses partisans à manifester à nouveau pour exiger le départ de M. Gbagbo. Les forces loyales à M. Gbagbo ont alors riposté en faisant un usage excessif de la force, notamment en utilisant des armes lourdes pour disperser les manifestants, en particulier à Abidjan, dans les quartiers d'Abobo, d'Adjamé, d'Attécoubé, de Koumassi et de Treichville, et à Yamoussoukro et Daoukro. On a signalé de nombreuses victimes parmi la population civile qui a été forcée de fuir les quartiers d'Abidjan visés. Le 28 février, le « gouvernement » de M. Gbagbo a pris de nouvelles mesures de représailles contre les secteurs considérés comme des bastions du Président Ouattara, notamment en coupant l'alimentation en électricité et en eau dans les zones du nord

de la Côte d'Ivoire contrôlées par les Forces nouvelles. Les services de distribution ont été interrompus pendant près d'une semaine. Ils ont à nouveau été coupés à plusieurs reprises en février et en mars, notamment au Golf Hotel, le 12 mars.

45. Fin février, les partisans du Président Ouattara à Abidjan se seraient mieux organisés et auraient bénéficié du soutien d'éléments des Forces nouvelles et d'anciens membres des FDS. Selon les médias pro-Gbagbo, un groupe anti-Gbagbo qui s'est donné le nom de « commandos invisibles » aurait attaqué des forces loyales à M. Gbagbo à Abobo les 22 et 23 février, tuant plusieurs personnes. Les FDS auraient riposté par un recours accru à la force à Abobo, où elles ont utilisé des véhicules blindés et des armes lourdes, dont des mortiers. Si le camp de M. Gbagbo soutient que les « commandos invisibles » sont fidèles au Président Ouattara, le gouvernement du Président Ouattara et les éléments appartenant à ce groupe nient qu'il y ait un lien quelconque entre eux. Les éléments de ce groupe affirment avoir pour chef Ibrahima Coulibaly, un ancien sergent-chef de l'armée qui aurait participé au coup d'État de 1999 et à la tentative de coup d'état perpétrée en 2002.

46. Parallèlement, les forces loyales à M. Gbagbo ont reçu en renfort des mercenaires étrangers. Selon certaines sources, l'administration fidèle à M. Gbagbo a engagé environ 4 500 mercenaires et les a déployés pour la plupart à Abidjan, San Pédro, Yamoussoukro et le long de l'ancienne zone de confiance, notamment à Danané, Douékoué, Daloa et Tiébissou. Ces mercenaires ont été armés en puisant dans les stocks des FDS et certains d'entre eux ont reçu des uniformes.

47. Après que M. Blé Goudé a appelé les Jeunes patriotes, en février, à trouver les « étrangers » à Abidjan et dans le reste du pays, il a été signalé que de nombreux ressortissants de pays d'Afrique de l'Ouest avaient été victimes d'agressions et, pour certains, enlevés ou brûlés vifs, et que des commerces appartenant à des étrangers avaient été mis à sac et pillés à Abidjan. Du 3 au 5 mars, les forces loyales à M. Gbagbo ont également mis à sac et pillé les résidences de plusieurs ministres du gouvernement du Président Ouattara à Abidjan. Des groupes de jeunes partisans du Président Ouattara ont riposté en pillant deux maisons à Bouaké et à Abidjan qui appartenaient à de hauts responsables du parti de M. Gbagbo.

48. La situation s'est encore dégradée en mars, lorsque des forces de sécurité loyales à M. Gbagbo ont utilisé des armes lourdes pour disperser des manifestants. Le 3 mars, à Abobo, elles ont tiré avec des mitrailleuses lourdes sur des femmes qui manifestaient pacifiquement en faveur du Président Ouattara, tuant sept d'entre elles et en blessant gravement de nombreuses autres. Le 8 mars, quatre personnes au moins ont été tuées à Treichville lors d'un affrontement entre des forces de sécurité loyales à M. Gbagbo et des partisans armés du Président Ouattara, après une manifestation de femmes qui rendaient hommage aux victimes du 3 mars. Plusieurs affrontements entre les Jeunes patriotes et des partisans du Président Ouattara ont été signalés dans le quartier d'Yopougon à Abidjan, lors desquels les Jeunes patriotes auraient brûlé vives leurs victimes.

49. Le 7 mars, à Anonkoua-Kouté, le groupe ethnique des Ebrié, qui est considéré comme favorable à M. Gbagbo, a été attaqué par des individus armés qui seraient partisans des « commandos invisibles », ce qui a provoqué le déplacement de la plupart des quelque 5 000 habitants de cette localité de la périphérie d'Abidjan. Le 11 mars, à Abobo, huit civils, dont trois enfants, auraient été tués lorsque des éléments des forces loyales à M. Gbagbo ont tiré à l'arme lourde, utilisant notamment des grenades à tube et des mortiers. Le 15 mars, des personnes qui n'ont

pas été identifiées ont jeté une grenade dans une zone fortement peuplée du quartier d'Attécoubé à Abidjan, tuant 1 personne et en blessant au moins 18. Le 17 mars, à Abobo, plus de 25 personnes ont été tuées et plus de 40 blessées par des obus de mortier tirés par les forces loyales à M. Gbagbo.

50. Parallèlement, des affrontements armés directs entre des éléments des FDS loyales à M. Gbagbo et les Forces nouvelles ont été signalés dans l'ouest et le centre de la Côte d'Ivoire, ce qui constitue une violation de l'accord de cessez-le-feu global du 3 mai 2003. Des armes lourdes auraient été utilisées par les deux côtés, qui continueraient également d'enrôler, d'entraîner et d'armer des recrues. Le 24 février, les FDS auraient attaqué des positions des Forces nouvelles à Danané. Le 25 février, de violents combats ont été signalés à Zouan-Hounien. Le 28 février, l'ONUCI a signalé que des combats avaient eu lieu à Bin-Houye et que le 6 mars, à l'issue de violents combats, les Forces nouvelles avaient pris Toulepleu, une ville clef située à la frontière avec le Libéria. Les Forces nouvelles se sont alors dirigées vers Guiglo, des combats ont été signalés à Daloa et Bonoufla et, le 20 mars, après de violents affrontements, elles ont pris le contrôle des villages de Doke et de Zaibo ainsi que de Bloléquin.

51. Dans un communiqué publié le 9 mars, les Forces nouvelles ont annoncé qu'elles s'appelleraient désormais les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI). Le 17 mars, le Président Ouattara a signé un décret regroupant les FDS et les forces armées des Forces nouvelles au sein des FRCI. Le 18 mars, le « gouvernement » de M. Gbagbo a appelé les Forces nouvelles à désarmer et exhorté le peuple ivoirien à collaborer à cette fin avec les forces de sécurité. Le 19 mars, le chef des Jeunes patriotes a appelé ses partisans à se présenter le 21 mars au quartier général des FDS afin de s'engager dans l'armée pour libérer le pays. Le 23 mars, des civils ont été bombardés depuis le Camp commando à Abobo-Samanké.

52. Face à la détérioration de l'état de la sécurité, l'ONUCI a modifié le dispositif de sa force et augmenté le nombre de patrouilles menées dans les secteurs où les civils sont menacés. Elle a également mis au point un système de patrouilles mixtes formées de soldats et de personnels des unités de police constituées et dotées de capacités antiémeutes afin de pouvoir réagir plus efficacement aux nouvelles menaces pour la sécurité. De plus, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix s'est rendu en Côte d'Ivoire au mois de décembre pour évaluer la situation sur le terrain et les mesures prises par l'ONUCI pour y faire face. Tant le conseiller militaire que le conseiller pour les questions de police du Département des opérations de maintien de la paix ont chacun effectué des visites à l'ONUCI pour aider la Mission à renforcer ses moyens d'intervention.

Situation sur le plan des droits de l'homme

53. Les violences provoquées par la crise politique ont entraîné une aggravation dramatique de la situation sur le plan des droits de l'homme dans presque toutes les régions du pays, mais surtout à Abidjan et dans l'ouest, et de nombreuses violations des droits de l'homme ont été rapportées. Depuis la mi-décembre, plus de 434 assassinats, au moins 520 cas d'arrestation et de détention arbitraires, parfois accompagnés d'actes de torture, et au moins 72 disparitions ont été signalés. Des exécutions extrajudiciaires et sommaires, des viols, des actes de torture et d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, des disparitions forcées, des

arrestations et des détentions arbitraires, des attaques contre des édifices religieux, ainsi que des actes d'intimidation, de harcèlement et d'extorsion ont également été signalés. Si les deux côtés ont commis des atteintes aux droits de l'homme, la plupart des assassinats ont été perpétrés par des éléments des forces loyales à M. Gbagbo, appuyés par des mercenaires et des groupes de jeunes. Les violations commises par les éléments des Forces nouvelles qui ont été signalées sont moins nombreuses et moins graves.

54. Le 19 décembre, l'ONUCI a également reçu des informations selon lesquelles un charnier se trouverait dans le quartier d'Anayama à Abidjan et des dizaines de cadavres auraient été transportés dans des camions de la police de ce charnier à la morgue. Après que les forces loyales à M. Gbagbo l'ont empêchée à plusieurs reprises et pendant trois mois d'accéder au site, l'ONUCI s'y est rendue le 12 mars. Bien que la Mission n'ait pas pu confirmer l'existence d'un charnier, son équipe a été informée que quelque 260 corps avaient été conservés à la morgue d'Anyama depuis le début de la crise. Selon d'autres témoignages, plusieurs cadavres auraient été enterrés dans la forêt de Banco à N'Dotrè, dans le district d'Abidjan. Lors d'une visite effectuée le 14 mars à N'Dotrè, l'ONUCI n'a pas trouvé de preuves confirmant ces allégations. Elle a également reçu de nombreux témoignages selon lesquels il y aurait des charniers dans d'autres parties du pays, notamment à Lakota (près de Divo), à Issia (également près de Daloa) et à Lobodiguia (également près de Daloa). Toutefois, les forces loyales à M. Gbagbo ont entravé les efforts déployés par l'ONUCI pour enquêter sur ces allégations et sur d'autres allégations de violations graves des droits de l'homme.

55. Après avoir appris que les maisons des opposants politiques de M. Gbagbo à Abidjan avaient été marquées pour signaler l'appartenance ethnique de ces derniers, mon Conseiller spécial pour la prévention du génocide et des atrocités massives, M. Francis Deng, et mon Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, M. Edward Luck, ont publié, le 29 décembre, une déclaration commune, dans laquelle ils se sont déclarés gravement préoccupés par le fait que, pour servir leurs intérêts politiques, certains hauts responsables incitaient divers éléments de la population ivoirienne à se livrer à la violence. Au vu de l'aggravation de la situation sur le plan des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, le 29 décembre, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a envoyé à M. Gbagbo et à certains de ses principaux conseillers en matière de sécurité des lettres dans lesquelles elle souligne qu'ils sont responsables de l'inquiétante situation sur le plan des droits de l'homme et qu'ils ont pour obligation de protéger les civils et rappelle qu'ils sont personnellement responsables des violations des droits de l'homme et des atteintes au droit international humanitaire commises par les éléments des forces de sécurité se trouvant sous leur commandement ou sous leur contrôle.

56. La persistance de la crise a également aggravé les tensions entre les communautés et les groupes ethniques et entraîné des assassinats, des déplacements et la destruction de biens. L'incident le plus marquant a été signalé à Duékoué, où un affrontement armé entre des membres des Dioula et des Guéré, qui auraient bénéficié du soutien de mercenaires libériens, a éclaté le 3 janvier et duré plusieurs jours. Cet incident a fait au moins 37 morts et 100 blessés et entraîné le déplacement de quelque 17 000 personnes, 230 maisons ayant été incendiées.

57. L'ONUCI a créé une équipe spéciale chargée de surveiller et d'enquêter sur la situation quant au respect des droits de l'homme, qui enregistre les violations, et mis

sur pied un centre d'appel fonctionnant 24 heures sur 24 afin de recevoir des informations concernant les violations présumées des droits de l'homme. Depuis sa création, le 15 décembre, le centre a reçu plus de 9 000 appels.

58. À ce jour, l'ONUCI a enregistré au moins 28 affaires de viol liées aux troubles qui se sont déclenchés après les élections, mais leur nombre véritable est probablement beaucoup plus élevé. À Duékoué, par exemple, le 4 janvier, 19 femmes ont été violées collectivement par des miliciens armés. Dans une déclaration publiée le 28 janvier, ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Margot Wallström, a condamné l'emploi de la violence sexuelle à des fins politiques.

59. Le 25 mars, le Conseil des droits de l'homme a décidé de créer une commission d'enquête internationale indépendante chargée d'enquêter sur les allégations de graves exactions et violations des droits de l'homme perpétrées en Côte d'Ivoire à la suite de l'élection présidentielle du 28 novembre, afin de déterminer qui sont les auteurs de ces actes et de les traduire en justice. Le Conseil a prié toutes les parties ivoiriennes de coopérer pleinement à lui. Il a invité la commission d'enquête à lui présenter ses conclusions à sa dix-septième session et recommandé que l'Assemblée générale communique les conclusions de la commission d'enquête à tous les organes compétents.

Médias

60. Les alliés de Laurent Gbagbo ont utilisé la radiotélévision publique RTI pour propager des messages de haine à l'encontre de certains groupes ethniques, religieux ou politiques ivoiriens, des ressortissants des pays membres de la CEDEAO ainsi que de l'ONUCI, ce qui a eu pour effet d'attiser les tensions et d'aggraver l'insécurité. La RTI a diffusé des fausses informations, accusant l'ONUCI de violer la souveraineté de la Côte d'Ivoire, de soutenir les Forces nouvelles, y compris en leur distribuant des armes, et de tuer des civils non armés. M. Gbagbo a également utilisé les ondes de la RTI pour lancer des appels demandant à l'ONUCI de quitter le pays. La radio de l'Opération, ONUCI FM, a de son côté continué d'émettre dans tout le pays malgré les tentatives de brouillage de fréquence opérées par le camp Gbagbo. Le Conseil national de la presse, présidé depuis janvier par un homme désigné par M. Gbagbo, a en outre imposé à la presse écrite pro-Ouattara un certain nombre de restrictions qui se sont traduites par la suspension de plusieurs journaux à diverses occasions. Les alliés de Laurent Gbagbo se sont ainsi assuré un quasi-monopole sur la diffusion de l'information dans le sud du pays.

Situation humanitaire

61. À ce jour, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré plus de 90 000 réfugiés ivoiriens au Libéria; 916 Ivoiriens ont trouvé refuge en Guinée, 214 au Ghana, 143 au Mali et 22 au Burkina Faso. Les organisations humanitaires estiment que 300 000 à 700 000 personnes (la moitié de la population de la commune-banlieue d'Abobo) se sont massées à Abidjan depuis les affrontements survenus à Abobo, et que 45 000 autres ont été déplacées dans l'ouest du pays. La crise a également entraîné la pénurie croissante des biens de première nécessité, la dégradation des conditions de vie et des difficultés d'accès croissantes aux soins de santé et à l'éducation. Les services d'assistance médicale

ont été perturbés dans presque tout le pays, et quelque 800 000 écoliers n'ont pu aller en classe puisque la plupart des écoles sont fermées depuis fin novembre.

62. L'équipe de pays des Nations Unies et les organisations humanitaires ont redoublé d'efforts pour faire face à la crise. Quelque 23 700 personnes déplacées dans l'ouest du pays reçoivent actuellement une aide alimentaire, et des mesures sont prises pour venir en aide à quelque 186 000 Ivoiriens réfugiés au Libéria et à leurs communautés d'accueil. Comme le nombre de déplacés ne cesse d'augmenter, les donateurs devront renforcer leur appui afin de garantir la disponibilité des stocks d'urgence indispensables pour répondre aux besoins des populations vulnérables.

Agressions contre le personnel des Nations Unies et entraves aux opérations de l'ONUCI

63. Le 17 décembre, le « ministre des affaires étrangères » de Laurent Gbagbo a envoyé une lettre réclamant le départ immédiat de l'ONUCI au prétexte que l'Opération ne serait plus impartiale. Depuis lors, le « gouvernement » Gbagbo s'est systématiquement employé à asphyxier les opérations de l'ONUCI, notamment en lui refusant l'accès aux produits de première nécessité. Il a aussi refusé des dédouanements de marchandises en zone portuaire, coupé les filières d'approvisionnements en carburants et empêché le personnel des Nations Unies de pénétrer dans le Golf Hotel pour ravitailler les militaires et le personnel de police de l'ONUCI qui y sont stationnés, d'où la nécessité de recourir à l'approvisionnement aérien. La plupart des sous-traitants qui transportaient des produits tels que les carburants ont cessé de le faire, parfois à la suite de menaces émanant des forces du camp Gbagbo. De même, les interdictions d'atterrissage décidées par les autorités de l'aviation civile ivoirienne à l'encontre des appareils affrétés ont perturbé la relève des contingents et des unités de police transitant par Abidjan. Par ailleurs, l'ONUCI a eu un accès de plus en plus restreint à l'aéroport d'Abidjan, où se trouvent certains de ses appareils. Pour couronner le tout, le « gouvernement » de M. Gbagbo a annoncé le 9 mars l'interdiction générale des vols de l'ONUCI et de l'opération Licorne sur tout le territoire ivoirien.

64. Durant la période considérée, les Jeunes Patriotes et les FDS ont multiplié les actes de harcèlement, avec notamment des tracasseries aux barrages routiers ainsi que l'interdiction faite aux patrouilles de se rendre dans les zones d'affrontement entre les forces loyalistes et les partisans du Président Ouattara et dans celles où des violations graves des droits de l'homme étaient signalées. Les manœuvres d'obstruction et de harcèlement sont allées jusqu'à l'agression physique. Le 18 décembre, des éléments en uniforme ont tiré sur une patrouille de l'ONUCI au moment où elle pénétrait dans l'enceinte du quartier général de l'Opération à Abidjan, ainsi que sur des sentinelles. Dans un autre incident survenu le même jour à Abidjan, un groupe de Jeunes Patriotes a caillassé une patrouille d'observateurs militaires de l'ONUCI, faisant deux blessés. Le 10 janvier, un convoi logistique de l'ONUCI qui se rendait au Golf Hotel a été pris d'assaut et pillé par la foule à un poste de contrôle. Le 12 janvier à Abobo, des éléments des FDS ont également tiré sur une patrouille de l'ONUCI qui passait par là, faisant trois blessés dans les rangs des Casques bleus. Le 13 janvier, des forces fidèles à M. Gbagbo ont attaqué six véhicules de l'ONU; deux personnes extérieures à l'ONU ont été blessées et un véhicule militaire de l'ONUCI a été incendié. Les 23 et 24 janvier, quelque 300 Jeunes Patriotes ont encerclé la base logistique de l'ONUCI à Koumassi (Abidjan), coupé l'arrivée d'eau et tenté de pénétrer dans l'enceinte, notamment en

lançant des cocktails Molotov. Le 28 février et le 1^{er} mars, trois fournisseurs civils internationaux ont été détenus illégalement par des membres des Jeunes Patriotes avant d'être remis aux forces de sécurité régulières qui les ont relâchés le même jour. Le 12 mars, un fonctionnaire de l'ONUCI a été agressé sur le parking d'un supermarché par des membres des Jeunes Patriotes qui l'ont frappé et détourné et ont mis le feu à son véhicule. Le 15 mars, un soldat de l'ONUCI a été porté disparu, enlevé selon toute hypothèse par des membres des Jeunes Patriotes. Le 16 mars, un convoi de ravitaillement de l'ONUCI est tombé dans une embuscade tendue par des forces du camp Gbagbo dans le quartier d'Abobo. Le 23 mars, des éléments armés ont fait irruption dans le bâtiment du HCR à Guiglo et sont repartis avec du matériel et plusieurs véhicules. Le Secrétariat a dressé la liste des incidents mettant en jeu la sécurité du personnel des Nations Unies et l'a soumise au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire.

65. Une réflexion a été engagée pour trouver des solutions pragmatiques aux problèmes de logistique résultant des tentatives de blocage des opérations de l'ONUCI. Avec l'appui du Secrétariat, l'ONUCI a pu mettre en place des dispositifs de secours pour contourner les restrictions et assurer le ravitaillement du personnel de l'Opération, ainsi que du Golf Hotel, notamment en organisant des navettes aériennes, en installant une base logistique subsidiaire à Bouaké et en ouvrant de nouveaux itinéraires de ravitaillement terrestres et aériens à travers les pays voisins.

66. Les forces fidèles à M. Gbagbo ont constamment essayé de gêner les activités des soldats de la paix et de couper les filières d'approvisionnement de l'Opération, de sorte que l'ONUCI a eu les plus grandes difficultés à s'acquitter de toutes les composantes de sa mission. Elle s'est donc employée en priorité à accomplir certaines tâches de son mandat, à savoir assurer la sécurité des principaux représentants et des bâtiments du gouvernement légitime, surveiller la situation des droits de l'homme et enquêter sur les cas de violation, appuyer l'action humanitaire, protéger les civils ainsi que le personnel et les installations de l'ONU. Elle aide par ailleurs le gouvernement légitime à planifier le traitement des points en suspens du processus de paix, condition préalable indispensable à toute consolidation de la paix et de la stabilité dans le pays.

Sécurité du personnel des Nations Unies

67. De très nombreux incidents mettant en jeu la sécurité du personnel des Nations Unies ont été signalés, dont 191 cas d'entrave à la liberté de circulation, 31 faits de menace, 13 faits de vol, 38 faits d'agression, 7 cas de détention illégale, 30 faits de pillage d'habitation ainsi que de nombreux cas d'agression verbale, de braquage de véhicule et d'intimidations. Face à l'augmentation des risques encourus par le personnel des Nations Unies, le niveau de sécurité a été relevé du niveau 3 au niveau 4 dans le sud du pays le 22 décembre; l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont réinstallé le personnel international non essentiel à l'extérieur du pays. Si quelques fonctionnaires sont ensuite rentrés, l'essentiel du personnel des Nations Unies n'a regagné le pays qu'en mars. Au 24 mars, sur l'effectif civil total de 1 538 personnes déployé sur le territoire ivoirien, 230 membres du personnel civil des Nations Unies, 210 policiers et 147 observateurs militaires et officiers d'état-major étaient stationnés à Abidjan.

V. Renforcement de la présence militaire de l'ONUCI en Côte d'Ivoire

68. Le déploiement temporaire de 500 militaires et policiers supplémentaires pour renforcer l'ONUCI durant la période électorale conformément à la résolution 1942 (2010) du Conseil de sécurité a été mené à bien le 12 octobre 2010.

69. Par sa résolution 1951 (2010) du 24 novembre, le Conseil de sécurité a en outre autorisé le transfert temporaire de trois compagnies d'infanterie et de deux hélicoptères de transport militaires déployés à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) afin de renforcer l'ONUCI dans le cadre des arrangements de coopération intermissions prévus dans les résolutions 1609 (2005) et 1938 (2010), et prorogés dernièrement par la résolution 1968 (2011). Le déploiement des trois compagnies à Guiglo et Man, dans l'ouest du pays, a eu lieu le 27 novembre, et l'unité d'aviation est arrivée le 26 novembre. Comme les trois compagnies sont retournées à la MINUL le 22 janvier, deux compagnies stationnées précédemment à Toulepleu et Odienne ont été redéployées à Guiglo le 27 février pour tenter de combler le vide considérable laissé par ce départ.

70. Pour être prête à réagir efficacement face à des conditions de sécurité en constante évolution, l'ONUCI a également repositionné ses contingents et unités de police constituées sur l'ensemble du territoire, en renforçant tout particulièrement sa présence à Abidjan. Un bataillon provenant de Korhogo et Ferkessédougou, dans le nord, a été redéployé à Abidjan, de même que deux compagnies venues de Bouaké et Man et 265 membres des unités de police constituées arrivés de Bouaké, Yamoussoukro, Daloa et Guiglo. La force de réserve anciennement stationnée à Yamoussoukro est maintenant affectée à plein temps à la protection du Golf Hotel.

71. La montée de l'insécurité a nécessité des capacités militaires renforcées. L'ONUCI s'est heurtée à un nouveau climat d'hostilité qui a appelé de sa part une attitude plus ferme et dissuasive, avec notamment le déploiement d'hélicoptères armés le long des itinéraires de ravitaillement à des fins de dissuasion, de protection et d'escorte. Il a en outre fallu renforcer les unités de police constituées existantes en remplaçant des policiers par du personnel d'unités de police constituées. À la lumière de ce qui précède, le Conseil de sécurité a autorisé par sa résolution 1967 (2011) le déploiement à l'ONUCI de 2 000 militaires supplémentaires ainsi que d'autres capacités jusqu'au 30 juin 2011, et a prorogé jusqu'au 30 juin 2011 les capacités militaires et policières supplémentaires autorisées à titre temporaire par la résolution 1942 (2010). Il a été demandé aux pays ayant fourni des contingents de fournir l'essentiel des capacités supplémentaires, hormis l'hôpital de niveau II. En ce qui concerne le redéploiement temporaire à l'ONUCI de trois hélicoptères armés de la MINUL, deux appareils sont arrivés le 1^{er} mars et le troisième le 21 mars.

72. Au 24 mars 2011, l'effectif militaire de l'ONUCI s'établissait à 7 753 hommes, dont 7 486 soldats, 176 observateurs militaires et 94 officiers d'état-major pour un effectif maximum de 9 792 personnes autorisé par la résolution 1967 (2011). La composante militaire comptait 84 femmes. L'effectif de police s'établissait à 1 299 personnes, soit 346 policiers et 953 officiers dans six unités de police constituées. La composante police comptait 19 femmes.

Observations

73. Le bon déroulement du premier tour de l'élection présidentielle et la reconnaissance des résultats par toutes les parties avaient semblé des signes positifs laissant présager que la Côte d'Ivoire s'engageait enfin dans la voie de la paix et de la stabilité durables. Des défis subsistaient, mais j'avais espéré que les Ivoiriens les relèveraient dans ce même esprit, unis dans leur désir d'un avenir meilleur et dans leur volonté de sortir des années de crise qui ne leur avaient apporté que misère et insécurité. Le second tour de l'élection, le 28 novembre, s'est déroulé normalement, malgré plusieurs incidents accompagnés de violences. Je salue le peuple ivoirien qui a su démontrer son attachement au processus démocratique en se rendant massivement aux urnes, et je me félicite du climat généralement pacifique qui a prévalu ce jour-là.

74. Le rôle de certification exercé par les Nations Unies en Côte d'Ivoire a fait l'objet de questionnements qui m'obligent à apporter un certain nombre de précisions. La base légale du mandat de certification confié à l'ONU découle de l'Accord de Pretoria sur le processus de paix en Côte d'Ivoire, suivi de la Déclaration sur la mise en œuvre de l'Accord. Plus précisément, par l'Accord de Pretoria (6 avril 2005) puis la Déclaration sur la mise en œuvre de l'Accord de Pretoria (29 juin 2005) signés grâce aux bons offices du Médiateur de l'Union africaine, Thabo Mbeki, alors Président de l'Afrique du Sud, les parties ont demandé la participation des Nations Unies aux élections ivoiriennes et m'ont prié de nommer un représentant de haut niveau qui serait chargé de superviser le processus électoral. Ces accords ont été entérinés par les organes compétents de la CEDEAO et de l'Union africaine ainsi que par le Conseil de sécurité. En 2007, le poste de haut-représentant pour les élections a été supprimé à la demande du Président Gbagbo qui, avec tous les autres dirigeants politiques ivoiriens, a accepté que le mandat du haut-représentant soit transféré au Représentant spécial du Secrétaire général. Dans sa résolution 1765 (2007) du 16 juillet 2007, le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, a décidé que « le Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire certifiera que tous les stades du processus électoral fourniront toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections présidentielle et législatives ouvertes, libres, justes et transparentes, conformément aux normes internationales ».

75. Le mandat de certification confié aux Nations Unies a donc été mis en place de leur plein gré par les Ivoiriens eux-mêmes, à titre de précaution supplémentaire garantissant la crédibilité du scrutin. Mon Représentant spécial avait validé les résultats du premier tour de l'élection présidentielle et d'autres étapes importantes du processus selon la même procédure reconnue par toutes les parties. À la lumière des événements qui ont suivi, ce mandat de certification s'est avéré un outil essentiel pour garantir la crédibilité de l'élection présidentielle ivoirienne et protéger la volonté démocratique du peuple ivoirien.

76. Je félicite la CEDEAO et l'Union africaine d'avoir fait preuve de fermeté et d'un sens élevé des principes en reconnaissant M. Ouattara comme Président de la Côte d'Ivoire et en suspendant la Côte d'Ivoire de leurs instances tant que le président légitime n'aurait pas pris ses fonctions, et je me félicite que le Conseil de sécurité ait approuvé leurs positions.

77. Je remercie également les États Membres d'avoir soutenu fermement et sans hésitation le processus démocratique en Côte d'Ivoire et d'être restés sur leurs

positions à l'heure où la crise semblait s'enkyster. J'apprécie les efforts déployés par la CEDEAO, l'Union africaine et leurs hauts-représentants pour trouver une issue pacifique qui permettra de sortir de l'impasse dans le respect de la volonté démocratique du peuple ivoirien. J'appelle toutes les parties à observer les recommandations contraignantes formulées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à les mettre en œuvre sans attendre et à coopérer pleinement avec le Haut-Représentant de l'Union africaine à cet effet. La communauté internationale et notamment la CEDEAO, l'Union africaine et les Nations Unies doivent continuer de conjuguer leurs efforts pour amener les parties ivoiriennes à respecter la volonté du peuple et à résoudre la crise actuelle par des voies pacifiques.

78. Je joins ma voix à celles qui demandent à M. Gbagbo de céder immédiatement le pouvoir au Président Ouattara, de se retirer dans la dignité et de mettre fin au siège du Golf Hotel, où se trouvent le Président Ouattara et son gouvernement.

79. Je m'inquiète vivement des violences perpétrées sur des civils et de l'escalade des affrontements armés entre les deux camps, qui pousse le pays au bord d'une guerre civile potentiellement désastreuse non seulement pour la Côte d'Ivoire mais pour toute la sous-région. Je condamne fermement les violences et les violations des droits de l'homme commises par tous les camps et j'exhorte les groupes armés des forces régulières et irrégulières à y mettre fin immédiatement. On ne saurait par ailleurs tolérer que la radiotélévision publique puisse être utilisée comme une arme pour diffuser des messages d'incitation à la violence visant des civils et l'ONU. Je rappelle aux auteurs et commanditaires d'actes de violence et de violations des droits de l'homme qu'ils devront répondre de leurs actes devant la justice internationale.

80. L'ONUCI enquête sur les violations des droits de l'homme pour combattre l'impunité. Je salue le travail des organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme qui établissent elles aussi des dossiers sur ces violations. Je me félicite de la mise en place de la commission d'enquête créée par le Conseil des droits de l'homme pour enquêter sur les allégations de violations graves, identifier les auteurs de ces actes et les amener devant la justice. J'exhorte également le Conseil de sécurité et toute la communauté des défenseurs des droits de l'homme à prendre des mesures énergiques pour mettre fin à l'impunité en Côte d'Ivoire

81. Je note par ailleurs avec inquiétude la terrible situation humanitaire qui prévaut en Côte d'Ivoire et qui risque d'aggraver encore les problèmes non seulement dans le pays mais aussi dans toute la sous-région, notamment au Libéria. Je tiens à signaler que toutes les parties doivent autoriser l'accès libre et sans entrave des acteurs humanitaires aux populations dans le besoin et j'en appelle aux donateurs pour qu'ils répondent par des contributions à l'appel éclair lancé pour la Côte d'Ivoire et le Libéria.

82. Pour ce qui est de l'avenir, la tâche la plus immédiate est d'œuvrer avec l'Union africaine et la CEDEAO pour trouver une solution pacifique à la crise et mettre fin à la violence. Cette solution passe par l'application des recommandations contraignantes formulées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Je suis heureux que le Président Ouattara les ait acceptées sans réserves et ait exprimé sa volonté de les mettre en œuvre dans son discours à la Nation du 15 mars. Je m'inquiète en revanche des déclarations émanant de M. Gbagbo et des membres de son « gouvernement », qui ne donnent pas l'impression de vouloir reconnaître

clairement ces décisions contraignantes et semblent déterminés à s'accrocher au pouvoir par l'usage de la force.

83. Les points en suspens du processus de paix – à savoir la tenue d'élections législatives, la promotion de la réconciliation nationale, la réunification du pays, le désarmement des ex-combattants et la dissolution des milices, la réunification des forces armées et le rétablissement de l'autorité de l'État sur tout le territoire ivoirien – nécessiteront une attention concertée. Je note avec plaisir que le Président Ouattara a ébauché des plans à cet égard et annoncé son intention de former un gouvernement d'union nationale. Son équipe et lui-même auront besoin de l'appui sans faille de la communauté internationale. L'ONU est fermement déterminée à les soutenir dans les actions qu'ils engageront pour que la crise ivoirienne trouve l'issue favorable attendue depuis si longtemps.

84. L'ONUCI a rencontré des problèmes de taille tout au long de la crise postélectorale en raison du climat politique ambiant et des actes hostiles perpétrés par les forces fidèles à M. Gbagbo. Elle a dû surmonter les difficultés liées aux agissements de gangs hostiles non armés, en particulier des Jeunes Patriotes bien décidés à entraver ses activités. Je condamne avec la plus grande fermeté les agressions contre le personnel et les convois de l'ONUCI et je répète que les attaques délibérées visant directement des soldats de la paix des Nations Unies constituent des crimes de guerre au sens du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et que leurs auteurs sont passibles de poursuites.

85. En dépit de toutes les difficultés qu'elle doit affronter et dont certaines ne sont pas encore entièrement surmontées, l'ONUCI a remporté d'incontestables succès que je salue, en apportant au processus électoral un appui essentiel qui a permis la tenue des deux tours de l'élection présidentielle. Je la félicite également d'avoir pris des mesures efficaces pour protéger le gouvernement légitime du Président Ouattara et son siège provisoire du Golf Hotel. Cette intervention immédiate a été déterminante pour garantir que la volonté démocratique du peuple ivoirien ne serait pas bafouée. De plus, tout en poursuivant sa difficile mission de protection physique des civils exposés à des menaces imminentes, l'ONUCI établit une liste détaillée de toutes les violations des droits de l'homme signalées, et sa présence a souvent eu un effet dissuasif efficace qui a évité des attaques contre les populations civiles. Grâce aux ressources supplémentaires approuvées par le Conseil de sécurité, et notamment les amplificateurs de puissance, l'Opération est mieux à même de surmonter les obstacles qui entravent l'exercice de son mandat de protection. Je remercie le Conseil de sécurité d'avoir pris rapidement les décisions requises pour renforcer l'Opération tout au long de la crise. Je continuerai de surveiller l'évolution de la situation sur le terrain ainsi que les moyens dont dispose l'ONUCI et je reviendrai devant le Conseil avec des recommandations sur tout ajustement supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire.

86. Le rôle de l'ONUCI devient encore plus primordial pour la stabilité de la Côte d'Ivoire et de la sous-région. Il s'agit en effet non seulement de s'attaquer aux multiples problèmes d'insécurité liés à la crise en cours, mais aussi de faciliter l'acheminement des secours humanitaires, de protéger les civils, de concourir avec l'Union africaine et la CEDEAO à la mise en œuvre des décisions adoptées le 10 mars par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et d'aider le Président Ouattara à faire des plans pour régler les points en suspens du processus

de paix et s'atteler aux tâches de stabilisation et de développement de la Côte d'Ivoire.

87. Pour conclure, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Y. J. Choi, le personnel international et national de l'ONUCI et celui des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en Côte d'Ivoire, qui continuent d'incarner les plus hautes aspirations de l'Organisation en servant avec une abnégation exceptionnelle et au prix de leur sécurité personnelle la cause d'une Côte d'Ivoire plus pacifique et plus stable. Mes remerciements vont également à tous les pays ayant fourni des contingents et des unités de police, qui restent sans faiblir aux côtés de l'ONU, surtout en ces temps éprouvants pour les personnels en tenue déployés sur le terrain. Enfin, je remercie la CEDEAO, l'Union africaine, les organisations humanitaires et les donateurs multilatéraux et bilatéraux, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales pour leurs importantes contributions et leur engagement sans faille en faveur de la Côte d'Ivoire.



Map No. 4220 Rev. 33 UNITED NATIONS
March 2011

Department of Field Support
Cartographic Section